

## Rapport de la réunion n° 2010-4 du comité consultatif de l'Agence fédérale de la Chaîne alimentaire du 26 mai 2010

**AFSCA** Gil Houins (Président), Herman Diricks, Véronique Berthot, Geert De Poorter, Jean-Marie Dochy, Paulette Looze, Aline Deworme, Jef Hooyberghs et Yasmine Ghafir  
 Prof. Mieke Uyttendaele, Xavier Vanhuffel, membres du comité scientifique et du secrétariat  
 Guy Vanbelle, représentant du cabinet du Ministre de l'Agriculture  
 Chris Boyen (rapporteuse)

### Membres du comité consultatif:

	ME	MS		M	M
				E	S
Ardies Luc/Véronique Bert		1	Laurysen Sigrid/Maertens Gwendoline	e	
Brouckaert Véronique/Bosmans Roger	1		Machiels Katia/Vermeulen Zeger	e	
Broucke Sonja/Van Daele Daniël	0	0	Mendez Murielle	0	
Closset M-F/Marot Jean		1	Mijten Erik/Van Keerberghen Georges	1	
Cools Romain/Peeters Dirk	e		Nijs Katrien/Van Moeseke Wim	1	
Debergh Renaat/De Wijngaert Lambert	1	e	Ogiers Luc/ Bastin Valérie/Nutelet Guy		1
De Craene Ann/Appeltans Philippe	1		Poriau Pierre/Orban Stéphane	1	
De Haes Jan/De Bauw Luc	1		Ramakers Clarisse/Deplae Arnaud	0	0
Dejaegher Yvan/Hoeven Erik	1		Remy Robert/Scarniet Isabelle	1	
Denys Elke/Laenens Leen/Henrotte Bénédicte	1	1	Schelfhout Kathleen/Loncke Peter	e	
de Roubaix Jérôme/Lokietek Sophie	0	0	Semaille Marie-Laurence/Masure Alain	1	
Deswarte Joeri/Verhaeghe Alain	1		Smaghe Thierry/Leroux Frans		1
Dumez Linn/Jan Turf	e		Vandamme Hendrik/Willems Hubert	1	
Hallaert Johan/Sermeus Maud	1		Vandecavey Brigitte/ Segers Dina		1
Jaeken Peter/Van den Bossche Philippe	e		Vandenbosch Michel/De Greef Ann	e	e
Jonckheere Caroline/ Van Der Haegen Vincent	e		Vandevelde Renaat / Vandercammen Marc	e	
Ladouce René/De Bruyn Alain	0	0	Vanhaevre Ingrid/Deville Anaïs		1
Laquière Isabelle/Benoît Horion		1	Verbust Willy/Pottier Jean-Luc	1	
			Welvaert Isabel/Serwas Roland	1	
1	Présent	e	Excusé		
0	Absent				

## Ordre du jour

1.	<a href="#">Approbation de l'ordre du jour</a>
2.	<a href="#">Baromètre de la sécurité de la chaîne alimentaire : état d'avancement</a>
3.	<a href="#">Actualité</a>
4.	<a href="#">Présentation de Foodlims dashboard</a>
5.	<a href="#">Preview rapport d'activités AFSCA 2009</a>
6.	<a href="#">Suivi renouvellement des mandats CC</a>
7.	<a href="#">Financement</a>
8.	<a href="#">Divers</a>

### **Point 1. Approbation de l'ordre du jour**

1. L'ordre du jour est approuvé.
2. A la question de Johan Hallaert afin de savoir si les élections auront un impact sur l'approbation des arrêtés et si les dossiers en cours auront du retard, le Président répond que cela sera inévitable, mais que la continuité est assurée.
3. En plus, Guy Vanbelle dit que la situation politique aura une influence sur l'évolution de certains arrêtés (comme e.a. l'AR transport et identification, pulvérisateurs, adaptation AR autocontrôle), étant donné qu'ils doivent être soumis au Conseil des Ministres. Toutefois, quelques réunions du Conseil des Ministres auront lieu après les élections. Les dates ne sont pas encore connues.
4. Herman Diricks demande aux membres du comité consultatif de présenter un membre suppléant pour le comité d'audit de l'AFSCA. Les propositions peuvent être envoyées au secrétariat.

### **Point 2. Baromètre de la sécurité de la chaîne alimentaire : état d'avancement**

5. Le Président rappelle d'abord la date du symposium international concernant "Nanotechnology in the food chain" qui se tiendra le 24 novembre 2010 et que le symposium sur l'autocontrôle aura lieu le 17 novembre. Il souligne que l'on vise à présenter le présent instrument à cette occasion. Le but est de pouvoir utiliser dans le futur ce baromètre de la sécurité alimentaire comme base pour le benchmarking avec d'autres états-membres et mesurer l'évolution en Belgique.
6. Il donne la parole à Madame le Prof. Dr. Ir. M. Uyttendaele (comité scientifique), qui d'une part, présentera un état d'avancement à propos du développement du baromètre de la sécurité alimentaire et, d'autre part, donnera des explications sur les trois enquêtes qui sont soumises au comité consultatif à cet égard.
7. Dans le cadre du développement du (des) baromètre(s) de la sécurité de la chaîne alimentaire, le comité scientifique a étudié trois aspects, notamment : la sécurité alimentaire, la santé animale et la santé végétale. Seul l'aspect « sécurité alimentaire » sera abordé dans la présentation. Le comité scientifique a suivi une approche (par analogie de l'OCDE) en considérant tant l'état ('State') de la sécurité alimentaire que la pression ('Pressure') et la réponse ('Response').
8. Pour l'appréciation de l'état ou 'State' de la sécurité alimentaire, un éventail de 30 indicateurs a été élaboré dans la totalité de la chaîne alimentaire. Une comparaison de la sécurité alimentaire entre les années 2007 et 2008 est proposée sur base des données

quantitatives et d'une pondération uniforme de chaque indicateur. Afin d'améliorer le système, il est demandé au comité consultatif de participer à une [première enquête](#) visant à pondérer les indicateurs en fonction de leur impact pour mesurer la sécurité alimentaire. Il est possible que l'impact de ces 30 indicateurs à la chaîne alimentaire soit perçu par les différents individus ou stakeholders d'une autre façon. Une enquête est mise en œuvre afin de savoir dans quelle mesure divers stakeholders et/ou experts accordent de l'importance à certains indicateurs. Dans cette enquête, on demande de répartir 20 jetons sur les indicateurs de la sécurité alimentaire (ISAI), en tenant compte de l'importance de l'ISAI pour la sécurité alimentaire. La personne interrogée peut attribuer des jetons à plusieurs ISAI et attribuer plusieurs jetons par ISAI, mais le total doit être égal à 20. Ensuite une pondération de plusieurs ISAI sera faite au moyen des réponses obtenues. Cette pondération sera réalisée selon la méthode Las Vegas. La moyenne par ISAI sera fixée au moyen de la pondération effectuée.

#### **Brève discussion:**

9. Marie-Laurence Semaille demande de prévoir une case pour d'éventuels commentaires à propos des ISAI proposés.
10. Le choix des ISAI présentés découle du symposium concernant la sécurité alimentaire du 27/11/2009 et des discussions lors des réunions consécutives qui ont eu lieu au sein du comité scientifique, évoque le Président.
11. Herman Diricks demande aux membres du CC de reprendre tous les commentaires dans un courriel d'accompagnement en faisant référence aux ISAI du fichier excel et en tout cas de ne pas les mentionner dans l'enquête même. On vérifiera si des éléments sont proposés qui pourraient être pris en compte pour traitement ultérieur.
12. Le Prof. Dr. Ir. M. Uyttendaele souligne qu'il faut faire un choix. Il est impossible de reprendre tous les dangers et contrôles dans le baromètre de la sécurité alimentaire. Le but final est l'établissement d'un baromètre de la sécurité alimentaire et non pas d'un rapport d'activités exhaustif de l'AFSCA.
13. Joeri Deswarte demande si l'on peut employer certaines méthodes ou certains paramètres pouvant filtrer l'influence de facteurs externes de la totalité. Car si cela n'était pas le cas, on pourrait, quant à l'évolution de la sécurité alimentaire en Belgique, tirer des conclusions, suggérant une certaine tendance, alors qu'en réalité cela n'est pas du tout le cas.
14. Robert Remy demande une communication claire concernant les paramètres qui seront utilisés pour déterminer le baromètre de la sécurité alimentaire et plus spécifiquement concernant l'interprétation du diagramme en toile. L'acrylamide a été retenu comme paramètre. Comment cet ISAI sera-t-il apprécié ? Pour les pesticides (fruits et légumes) des normes strictes (LMR) ont été déterminées, mais pas pour l'acrylamide. Cela comporte aussi un risque s'il n'y a pas suffisamment d'opérateurs ayant une certification du SAC.
15. Le Président s'associe à ces propos et dit qu'il faut donner les informations nécessaires concernant le diagramme en toile. Chaque année, l'évolution du baromètre de la sécurité alimentaire en Belgique sera soumise et débattue au sein du comité consultatif.
16. Quant aux questions soulevées, le Prof. Dr. Ir. M. Uyttendaele répond comme suit :
  - Quant à l'élimination de facteurs externes : on a essayé de les éliminer autant que possible. P.ex. les échantillons prélevés lors d'enquêtes qui suivent des NC constatées ne sont pas repris. Seul ce qui a été mentionné dans le programme de contrôle, y est compris;
  - Quant à la demande de communication : le baromètre de la sécurité alimentaire est expliqué pour ce forum en avant-première. Il faut examiner comment proposer cette

problématique au grand public et à la presse. La version finale y compris l'input demandé au CC est attendue pour septembre/octobre ;

- Quant au choix de l'acrylamide et de pesticides en tant qu'ISAI : des LMR sont fixées pour les pesticides. Pour l'acrylamide, une limite d'action est d'application. Les limites d'action peuvent aussi servir de références

17. Le comité scientifique est conscient des limites de cet exercice. Ce système est basé sur les normes et (ou) limites d'action. Certains indicateurs n'ont pas été retenus, faute d'existence de normes ou de limites d'action. L'Agence part du principe que ceux qui disposent d'un système AC devrait avoir une meilleure gestion des risques que ceux qui n'en disposent pas. Mais dans certains secteurs peu d'opérateurs ont une certification SAC de sorte que ces chiffres ne sont pas significatifs à cet égard pour l'instant.
18. Le Président demande qui doit remplir cette enquête ? Prof. Dr. Ir. M. Uyttendaele répond que cette enquête doit être remplie par les représentants des organisations et des autorités qui font partie du CC. On peut se concerter avec la base, mais finalement seule une enquête par membre effectif peut être renvoyée. Elle insiste pour que la brochure d'accompagnement soit lue attentivement.
19. Herman Diricks propose de transmettre les fiches techniques des ISAI mentionnés aux membres du CC à titre d'information. Elles seront transférées par le secrétariat.
20. Benoit Horion s'associe à ces propos et signale que les paramètres de cet instrument, dont le but est de les employer dans le futur soit évolutifs. Quelle méthodologie vise-t-on ?
21. La méthodologie a été constituée par Prof. Dr. Ir. M. Uyttendaele et le groupe de travail concerné. Ce système a été soumis aux membres du comité scientifique pour avis. Il sera traduit en une publication scientifique, ce qui comporte un « peer review ». Ainsi, le système sera revu et plus facilement accepté par d'autres scientifiques. En effet, il est à juste titre fait remarquer que certains ISAI seront supprimés et remplacés à un moment donné. Le baromètre de la sécurité alimentaire est en effet un outil dynamique. Les « established risks » y sont compris, cependant les « emerging risks » ne le sont pas.
22. Les « salmonelles sp. chez les porcs et les volailles » et les « salmonelles sp. chez les porcs à viande » sont retenues comme ISAI dans le présent modèle. Les premières portent sur un certain nombre d'exploitations porcines qui ont été désignées par an comme exploitation à risques pour Salmonella sp. Et dans l'autre cas, il s'agit du pourcentage échantillons conformes prélevés chez des porcs au niveau des abattoirs et des ateliers de découpe. Ces paramètres sont arbitraires. Les résultats ne correspondent pas aux résultats des analyses effectuées par le BB. Les pourcentages seront communiqués après une concrétisation annuelle du diagramme en toile. La presse va interpréter ces données et elle parviendra vite à une autre conclusion, notamment que la sécurité alimentaire en Belgique est en régression. En effet, que se passe-t-il lorsque les limites/normes changent ?
23. La communication comporte toujours un risque, car on ne sait jamais à l'avance de quelle manière la presse va interpréter les informations mises à la disposition. Le Président affirme que la presse procède toujours de manière sélective et gonfle certains éléments délibérément ; c'est inévitable mais c'est l'AFSCA et les secteurs qui devront apporter les nuances lors de la communication.
24. Johan Hallaert s'étonne du fait que la « notification obligatoire » ait été retenue comme ISAI, alors que les rappels avaient tendance à être retenus lors d'une réunion préparatoire. Sans aucun doute on pourra formuler une remarque sur chaque paramètre. C'est pourquoi, il est important que le baromètre soit composé de divers paramètres, de manière à ce que le baromètre représente grosso modo une image générale fiable. Est-ce possible qu'un paramètre obtienne une pondération « zéro » et qu'alors un certain nombre d'ISAI disparaissent ?

Il est également important qu'un baromètre représente non seulement une valeur relative, mais aussi absolue. P.ex. dans le cas de l'ISAI « certifié SAC », le secteur des aliments pour animaux obtient un score de presque 100%. Le secteur se situe à la limite maximale. En l'occurrence, on dira que ce paramètre est stagnant, ce qui signifie que le plafond est atteint à un très haut niveau.

25. Herman Diricks précise que la validation se fera sur la base :

- a) de l'avis du comité scientifique ;
- b) de la rédaction d'un article scientifique par le SciCom ;
- c) du symposium international du 17 novembre 2010.

Ce baromètre de la sécurité alimentaire est le résultat d'un grand nombre de discussions préalables. Le système est comparable au « Bel 20 ». On prévoit que le système permettra de fixer des tendances à long terme.

26. Le Président comprend la méfiance et les commentaires à propos de nouveaux systèmes. Cependant, il aime prendre des risques et le présent système est tout à fait étayé par des scientifiques.

27. Pour mesurer le 'Pressure' ou la pression sur la chaîne alimentaire ([deuxième enquête](#)), ainsi que le 'Response' ou la réponse des stakeholders ([troisième enquête](#)), on fait également appel au comité consultatif. Le but est de vérifier comment les stakeholders ressentent le 'Pressure' à la chaîne alimentaire et comment ils y réagissent ('Response').

28. Quant à la deuxième enquête (pression), on mettra à la disposition un tableau reprenant une liste des facteurs de pression ou 'Pressures', répartis sur un certain nombre de catégories génériques étendues (pression économique, pression sociale, pression technologique, pression à partir de l'environnement/climat et pression à partir des autorités nationales/internationales). Plusieurs facteurs spécifiques de pression sont identifiés dans chaque catégorie générique afin de fournir des exemples concrets. La personne qui remplit l'enquête dispose de la possibilité d'ajouter un seul facteur spécifique de pression, lorsqu'elle a ressenti un facteur spécifique de pression qui n'est pas mentionné dans la liste communiquée.

29. En l'occurrence on demande également de répartir [20 jetons](#) sur les facteurs de pression en tenant compte de la mesure dans laquelle le facteur de pression a influencé l'institution/organisation au niveau de la sécurité de la chaîne alimentaire en 2009. De jetons peuvent être attribués à plusieurs facteurs de pression. Toutefois, plusieurs jetons peuvent être attribués par facteur de pression. Mais [finalement, le total doit être égal à 20](#).

30. Pour les facteurs de pression auxquels un ou plusieurs jetons sont attribués, il est demandé d'indiquer, par un résumé, comment l'institution/organisation a ressenti ce facteur de pression. Ensuite un classement des différents facteurs de pression sera établi au moyen des réponses obtenues.

31. La troisième enquête concernant le 'Response' est liée au modèle utilisé pour l'enquête 'Pressure' (deuxième enquête – voir ci-dessus). Par le biais de l'enquête 'Response', on vérifie de quelle manière on a réagi au sein de l'organisation aux facteurs de pression sur la chaîne alimentaire au cours de 2009. Il est demandé de répondre, par facteur de pression auquel un ou plusieurs jetons ont été accordés, aux questions suivantes :

- Comment l'institution/organisation interrogée, a-t-elle réagi à la pression ?
- Quel objectif l'institution/organisation interrogée a-t-elle poursuivi ?
- Dans quel délai, l'institution/organisation interrogée vise-t-elle obtenir un résultat ?

32. Au cas où il n'y aurait pas de réaction à un facteur de pression, on demande également de le préciser.

33. Pour terminer, le Prof. Dr. Ir. M. Uyttendaele prête attention à un certain nombre d'enquêtes remplies à titre d'exemple. Les résultats de ces enquêtes nous permettront de mieux interpréter l'état de la sécurité de la chaîne alimentaire, comme visualisé dans le baromètre proprement dit.
34. Marie-Laurence Semaille estime que le nombre de 20 jetons est plutôt minime si l'on veut donner une réponse plus détaillée. Elle demande si l'on ne peut pas augmenter le nombre de jetons.
35. Le Prof. Dr. Ir. Mieke Uyttendaele souligne que dans ce système les participants sont obligés à faire des choix d'où le nombre limité de jetons. Les membres du CC devront déterminer leurs priorités et en fonction de cela ils devront répartir les jetons mis à disposition.
36. Pourquoi cette enquête n'est-elle pas soumise à l'organisation sectorielle ? Et dans quel délai faudra-t-il réagir, demande Joeri Deswarte.
37. La version électronique des formulaires d'enquête sera envoyée aux membres du CC par l'intermédiaire du secrétariat le jeudi 27 mai 2010. Le but est de transmettre les formulaires d'enquête complétés par voie électronique au [Secretariaat.SciCom@favv-afscs.be](mailto:Secretariaat.SciCom@favv-afscs.be) **pour le 21 juin 2010 au plus tard**. D'éventuelles questions/problèmes peuvent être posés au Dr. Ir. Katleen Baert ([katleen.baert@favv.be](mailto:katleen.baert@favv.be)) et au Prof. Dr. Ir. Mieke Uyttendaele ([Mieke.Uyttendaele@Ugent.be](mailto:Mieke.Uyttendaele@Ugent.be)).
38. Quant à la question afin de savoir pourquoi cette enquête n'a pas été transmise aux organisations sectorielles, aux associations professionnelles, aux autorités, le Prof. Dr. Ir. Mieke Uyttendaele répond que chaque membre du CC doit prendre sa responsabilité dans ce domaine. C'est-à-dire, il se concerte au niveau de son secteur et éventuellement avec sa base. Mais, finalement, on ne peut renvoyer qu'un seul formulaire. Pour terminer, elle demande encore une fois de remplir les enquêtes dûment, en tenant compte des explications fournies.
39. Le Président remercie le Prof. Dr. Ir. Mieke Uyttendaele et Xavier Van Huffel pour l'explication détaillée concernant les trois enquêtes précitées. Il espère qu'une collaboration active des membres du CC à ces enquêtes est essentielle pour le développement d'un baromètre fondé de la sécurité alimentaire. Une prochaine actualisation se tiendra probablement pour fin septembre.

## **Point 3. Actualité**

### **3.1. Anémie infectieuse équine – état des lieux**

40. Jean-Marie Dochy présente l'état des lieux du mois de mai 2010 en ce qui concerne l'*anémie infectieuse chez les chevaux*.

#### **41. Historique**

Janvier 2010 : 1er foyer (WVL – Assebroek)

- Suite à une notification de UK: 2 chevaux roumains positifs introduits via BE ;
- Enquête: pour vérifier s'il y a d'autres chevaux, importés de RO, présents à l'exploitation:
- 1 cheval, importé de Roumanie, en octobre 2009, était positif ;
- Contacts primaires et voisins bloqués;
- Foyer libéré le 10/5/2010, derniers contacts/voisins libérés le 11/5/2010.

Février 2010: tracing et sérologie des équidés importés de Roumanie en 2009 ;

Mars 2010: 2<sup>ème</sup> foyer (LIEGE – Warsage)

- cheval importé de Roumanie en 2009 ;
- abattu ;
- Contacts primaires et voisins bloqués;

Mars 2010: 3<sup>ème</sup> foyer (LIEGE – Fumal)

- cheval importé de Roumanie en 2009 ;
- Contacts primaires et voisins bloqués;
- 1 seul animal a été euthanasié le 17/3/2010, ainsi le foyer a été libéré.

Avril – mai 2010

- Dépistage des équidés (surtout des ânes) importés de Roumanie en 2007 et 2008 chez des importateurs :

- au total 1895 équidés ont été importés ;
- de ce nombre, 427 animaux sont encore en Belgique ;
- 1365 animaux ont été exportés vers UK, FR, IE et NL ;
- 14 animaux sont morts ;
- 89 animaux ne sont pas encore retrouvés ;

2 de ces animaux ont déjà été testés dans le cadre des foyers

- Les équidés encore présents en Belgique et qui ont été importés de Roumanie en 2007 et 2008, seront dépistés et testés quant à l'anémie infectieuse;
- Le 21/5/2010 un 4<sup>ème</sup> foyer a été détecté (WVL – Brugge)
  - L'enquête est encore en cours.

### Situation en Europe

- Pays avec des foyers en 2010 (source: maladies déclarées à l'ADNS le 20/5/2010) :
  - L'Italie (29)
  - La France (1)
  - L'Allemagne (2)
  - La Croatie (4)
  - La Roumanie (1)
  - Le Royaume-Uni (1)

Il y a de nombreux foyers dans les régions chaudes, comme e.a. l'Amérique centrale et du Sud, la région du Mississippi, l'Afrique du Sud et l'Australie.

### Mesures au niveau de l'Europe

- Application des mesures renforcées en Roumanie proposées enfin par la Commission CE et approuvées par le SCOFCAH début mai et portent sur :
  - Troupeaux qui exportent des équidés vers d'autres Etats-Membres :
    - Sont mis sous surveillance officielle ;
    - Au moins dans les 90 jours avant l'expédition, une distance minimum de 200m doit être respectée si d'autres équidés présents avec un statut sanitaire inférieur ;
    - les équidés doivent être testés 2 fois pour l'AIE avec un intervalle de 90 jours et le dernier prélèvement doit être réalisé dans les 10 jours avant le départ.

42. Jef Hooyberghs (AFSCA) a défendu cette mesure au niveau européen et proposé l'embargo, donnant lieu aux mesures renforcées par rapport à la Roumanie, souligne le Président.

## **3.2. ESBL**

43. Jef Hooyberghs explique ce dossier (voir présentation PP pour plus de détail).

44. Qu'entend-on par ESBL :

- = extended spectrum beta lactamases (ESBL)
- bêta-lactames : famille d'antibiotiques largement utilisés en médecine vétérinaire et médecine humaine (pénicillines et céphalosporines) ;
  - inhibent la synthèse de la paroi bactérienne en se fixant aux protéines liant les pénicillines (PLP) des bactéries ;
- bêta-lactamases : enzymes qui empêchent les bêta-lactames de se fixer sur les protéines PLP en les hydrolysant, et donc bloquent l'action des antibiotiques ;
- les ESBLs sont capables d'hydrolyser les pénicillines, les céphalosporines de 1<sup>ière</sup>, 2<sup>ième</sup>, 3<sup>ième</sup> et 4<sup>ième</sup> générations;
- il y a 3 origines pour la résistance ESBL :
  - la vraie résistance ESBL
  - AmpC-betalactamases ;
  - métallorésistance (métallo-bêta-lactamases au spectre le plus large sont capables d'hydrolyser tous les antibiotiques de ce groupe. Se manifeste p.ex. en Inde et chez des personnes qui ont été en Inde.

#### **45. ESBL en Belgique**

- on observe une augmentation de la résistance vis-à-vis du ceftiofur entre 2006 (10 %) et 2008 (21%) (test sur échantillons prélevés en cas de symptômes de maladie chez des volailles, DGZ) ;
- prévalence de la résistance vis-à-vis du ceftiofur dans les exploitations de poulets de chair : 60%
  - mais en l'occurrence nombre limité d'exploitations (5) testé et possible biais (déviations par rapport à la valeur attendue) dû aux conditions d'isolement des bactéries ;
- le monitoring de la qualité hygiénique des produits de viande de volailles réalisé par l'AFSCA montre une augmentation de la résistance de E. coli au ceftiofur entre 2002 et 2008 : de 5 à 18 %.

#### **46. Actions en cours :**

- demande d'avis à l'EFSA concernant la résistance liée aux céphalosporinases dans les aliments et animaux producteurs d'aliments;
- la problématique est abordée par un groupe de travail CE sur l'antibiorésistance. La première réunion a eu lieu le 25/05/2010 ;
- collecte des données de consommation d'antibiotiques dans le secteur vétérinaire : ESVAC (European Surveillance of Veterinary Antimicrobial Consumption) : réalisation d'une étude pilote à laquelle 15 Etats-membres participent dont BE
- Groupe intergouvernemental spécial du Codex alimentarius sur la résistance aux antimicrobiens
  - lignes directrices pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire

#### **47. Actions en cours en Belgique :**

- collecte des données de consommation d'antibiotiques dans le secteur vétérinaire :
  - BelVetSAC : projet 1 an, collecte et analyse des données de vente d'antibiotiques vétérinaires + données utilisation dans les exploitations (via les étudiants vétérinaires en stage)
- MedVet Task Force ESBL (est composée des représentants de diverses institutions et universités : la 1<sup>ière</sup> réunion a eu lieu le 05/05 et les objectifs à poursuivre sont :
  - description complète de la problématique ;
  - rédaction d'un document informatif pour le consommateur (risque de transmission via la viande de volailles) ;
  - recommandations pour aborder les ESBL ;

- réunion avec les secteurs vétérinaire, humain, organisations agricoles (automne 2010) ;
- MedVet Task Force ESBL
  - symposium programmé début 2011 pour informer le public, présenter les données disponibles et les recommandations de la Task Force ;
  - développement d'études scientifiques (humains et autres espèces animales que volailles) ;
  - proposition d'une politique à long terme ;
  - pour le moment, il y a peu de recherche scientifique disponible.

### **3.3. Intoxication alimentaire dans un groupe d'écoles**

48. Le jeudi 20 mai 2010, environ 300 enfants, du groupe d'écoles 24 de l'enseignement officiel à Deinze se sentaient malades. Les enfants souffraient de vomissements et de diarrhée. Plusieurs d'entre eux avaient mangé, à l'école, un plat de viande hachée crue ou de la saucisse avec des frites et mayonnaise. Ce fait a été rapporté au point de contact de l'AFSCA.
  49. L'AFSCA a mené une enquête avec les services d'hygiène de la Communauté pour voir s'il y avait un lien avec le plat de haché consommé par les enfants le mardi 18 mai 2010.
  50. Cependant, le lien causal n'est pas immédiatement clair. Selon la direction du groupe d'écoles, plusieurs élèves souffraient déjà de la grippe quelques jours avant.
  51. L'AFSCA a prélevé auprès du traiteur des échantillons des produits encore disponibles le jeudi 20 mai 2010. Des analyses ont été effectuées sur ces échantillons pour la recherche des Salmonella, E. coli et Staphylocoques.
  52. Il apparaît des premiers résultats de l'analyse des échantillons de haché, rendant des dizaines d'élèves malades, que les échantillons renfermaient un certain nombre de staphylocoques. Pour le moment, des analyses pour Salmonelles sont en cours.
  53. Ces symptômes ont disparu chez les élèves après 24 heures. Mais d'autres intoxications alimentaires sont apparues après.
  54. On attend les résultats des analyses afin de découvrir la vraie cause de cette TIAC.
- NB :** L'ensemble des résultats disponibles après la réunion ne permettent pas de conclusion définitive sur cette source de contamination. Sur base de l'étude statistique des liens entre les enfants malades, il ressort toutefois que le haché est très probablement à l'origine et qu'un norovirus en serait la cause.

### **Point 4. Présentation de Foodlims dashboard**

55. Geert De Poorter explique le système du dashboard Foodlims.
56. Outre le système foodlims, qui conserve toutes les données concernant les échantillons, on dispose pour le moment aussi d'un outil de suivi des prestations des laboratoires externes et ceux propres à l'Agence. L'AFSCA a ici une première ! Le 'Dashboard' est développé par le partenaire externe Siemens et par l'administration des laboratoires – groupe de travail « limstream ». L'AFSCA est la deuxième organisation au niveau mondial qui a implémenté cet outil.
57. Le Dashboard est, de par sa nature, un reflet très visuel (par le biais de beaux graphiques) des indicateurs de performance définis à l'avance (les fameux « KPI : Key Performance Indicators »). Le but de cet outil est de parvenir à des résultats conciliant l'efficacité et la qualité, mais aussi de réagir de façon plus adéquate en cas de situations de crise. Cela peut se faire maintenant simultanément dans les 5 laboratoires propres à

l'Agence et une trentaine de laboratoires externes. Chaque nuit le FoodLims fait un recalcul de l'énorme tableau des données d'analyses pour les actualiser. Toutes les informations managériales sont présentées dans le dashboard-LIMS.

58. Par exemple, quel labo fournit ses résultats plus vite ? Cliquez simplement sur un titre dans la légende et tous les délais d'analyse par laboratoire peuvent être consultés et ce tant pour les laboratoires internes que pour les laboratoires externes. Quels sont les coûts réels et/ou fictifs réalisés pour le moment par la DG Laboratoires ? Combien d'échantillons, un certain laboratoire a-t-il déjà analysé ? Combien d'échantillons du plan de contrôle ou hors plan de contrôle sont déjà analysés ? Une réponse à toutes ces questions et à encore beaucoup d'autres est disponible en quelques secondes.
59. Dorénavant, une version 3 du dashboard sera développée, nous permettant de rentrer dans les chiffres plus en détail jusqu'au niveau des numéros des échantillons. Ce système permettra de donner une réponse aux questions comme « Quels échantillons ne sont pas terminés endéans le délai prévu ? » ou « Quels échantillons n'étaient pas conformes ? ». Ce dernier paramètre permettra de donner des signaux à la cellule de crise.
60. Pour terminer, Geert De Poorter souligne que toutes ces données constituent une mine d'informations devant permettre la découverte d'anomalies et leur correction toujours plus rapide. C'est aussi un outil de grande valeur pour les managers des laboratoires et sa direction générale.

## **Point 5. Preview rapport d'activités AFSCA 2009**

61. Yasmine Ghafir présente les grande lignes du rapport d'activités 2009, plus particulièrement les tendances par rapport à 2008.
62. **Réalisation des contrôles** : 100.347 missions, 60.842 échantillonnages et 145.898 inspections ont été réalisés. Le nombre de missions a augmenté de 16% et les inspections (nombre de check-lists complétées) ont augmenté de 37%. Le nombre d'inspections a augmenté grâce aux moyens mis à disposition des contrôleurs, comme les check-lists adaptées, Foodnet, l'amélioration de l'enregistrement des opérateurs, l'amélioration de l'encadrement du personnel de contrôle.
63. **RASFF** : par rapport à 2008, le nombre de messages RASFF relatif à des produits présents sur le marché belge a diminué. Les causes principales de ces RASFF sont les microorganismes pathogènes, les OGM, les résidus de médicaments vétérinaires et les métaux lourds. Les notifications obligatoires des opérateurs ont pour origine le plus souvent la présence de résidus de médicaments vétérinaires ou de salmonelles.
64. Opérateurs avec SAC fin 2009 : 8.536 opérateurs ont un système d'autocontrôle validé pour l'ensemble de leurs activités et 16.054 opérateurs pour une partie de leurs activités. Il s'agit d'une augmentation importante par rapport à 2008, mais cela ne correspond globalement qu'à 5% à 6% des opérateurs.
65. **Top-6 des plaintes** des consommateurs au point de contact: hygiène locaux et personnes (forte ↑), interdiction de fumer (↓), fabrication et méthode de conservation (↑), intoxications alimentaires (↑), contaminants (↑) et bien-être animal (forte ↑). Les plaintes pour intoxications alimentaires ne sont pas toujours dues à une toxi-infection alimentaire collective (TIAC).
66. **Service de médiation** : comme les années précédentes, la plupart des plaintes concernent le fonctionnement de l'AFSCA et portent sur des demandes d'information sur le système de financement, l'interprétation de la réglementation, la contestation des mesures de contrôle. Seules 4% des plaintes portent sur le comportement du contrôleur.
67. **Résultats d'inspection :**  
**végétaux, engrais et pesticides :**

68. **Commerce de pesticides pour usage agricole** : 84,4% sont conformes (83,4 % en 2008).

69. **Utilisation de pesticides pour usage agricole** : 14,4% des agriculteurs et 40% des administrations communales ne sont pas en ordre, le plus souvent en raison de détention de produits non agréés.

#### **aliments pour animaux**

70. **Lors des inspections de l'infrastructure, de l'installation, de l'hygiène**, 92,8% des opérateurs étaient conformes (statu quo par rapport à 2008).

71. Quant aux aliments pour animaux, une légère amélioration a été constatée pour les aliments médicamenteux et un léger recul en ce qui concerne la conformité des emballages et de l'étiquetage (92% en 2008 et 87,9% en 2009).

#### **animaux vivants**

72. **Médicaments et guidance** : 97,7% missions sont favorables en 2009 par rapport à 88,6% en 2008.

73. **Bien-être des animaux** : 97% missions (tous secteurs) étaient favorables en 2009 contre 98,1 % en 2008.

#### **abattoirs**

74. •Pour l'autocontrôle, 91% des missions étaient favorables et pour l'infrastructure, l'installation et l'hygiène, 73% (abattoirs d'ongulés domestiques) et 81% (abattoirs de volailles et lapins) des inspections étaient favorables.

#### **entreprises de transformation**

75. 3.362 missions ont été réalisées dans des entreprises de transformation de denrées alimentaires d'origine végétale, de viandes, produits de la pêche, produits laitiers et ovoproduits : 86% à 98% des contrôles étaient favorables

#### **76. distribution, horeca, cuisines de collectivité**

77. Plus de 22.000 missions ont été réalisées. Pour l'infrastructure, installation et hygiène, l'interdiction de fumer, l'autocontrôle, la notification obligatoire, la traçabilité) :

- dans l'horeca classique, 53% seulement étaient favorables et 83,2% dans des cafés enregistrés;
- 60% étaient favorables dans les collectivités (léger recul) ;
- 58 % étaient favorables dans les commerces de détail et commerces de gros ;
- 64% étaient favorables chez les grossistes (76% en 2008) ;
- 66% étaient favorables pour le commerce ambulant (71% en 2008).

78. Les résultats des actions de contrôle annoncées réalisées en 2009 à Grammont, Ath, Saint-Josse, Wavre et Bilzen dans la distribution, l'horeca et les collectivités étaient assez semblables aux résultats globaux cités ci-dessus, malgré la séance d'information qui précédait.

#### **Maladies des plantes**

79. En 2009, plus de 9000 échantillons de légumes et de produits végétaux ont été prélevés pour rechercher des organismes nuisibles : 2 cas de pourriture brune et 1 cas de pourriture annulaire furent détectés. Les mesures d'éradication ont été prises pour les pommes de terre concernées..

#### **Maladies animales**

80. La Belgique est officiellement indemne de brucellose, leucose et tuberculose. Depuis octobre 2006, il n'y a plus de cas de maladie de la vache folle en Belgique. Fièvre catarrhale : 2,35 millions de bovins et 220.000 moutons ont été vaccinés. Aucun cas positif n'a plus été mis en évidence. En ce qui concerne la maladie d'Aujeszky, 99% des troupeaux de porcs sont indemnes. Comme les années précédentes, un monitoring a été effectué pour la recherche de l'influenza aviaire (3.089 oiseaux sauvages et 7.500 volailles). Aucun cas d'influenza aviaire hautement pathogène n'a été observé en Belgique en 2009.

81. Dans le cadre de la nouvelle politique sanitaire, un montant de 7.395.563 € est attribué à DGZ et ARSIA. La nouvelle politique sanitaire prévoit également le suivi des maladies (ré)émergentes, comme BVD, IBR, fièvre Q et West Nile virus.

## TIAC

82. En 2009, 854 personnes ont été victimes d'intoxications alimentaires dont 20 ont été hospitalisées. Ces chiffres restent sous-estimés car la plupart des personnes ne font aucune déclaration suite à de tels incidents.

## Contrôle des produits

### Incidents :

- contamination de céréales de petit-déjeuner par du méthylbenzophénone;
- contamination de poudre de curry par du jaune méthyle ;
- contamination de lait par du benzophénone (migration à travers l'emballage) ;
- Contamination accidentelle par un OGM non autorisé en Europe de graines de lin importées du Canada.

### Résidus et contaminants

- **Résidus de pesticides (céréales, fruits, légumes):** 94 % des échantillons étaient conformes (statu quo par rapport aux résultats 2008) ; les produits provenant de pays tiers sont plus souvent contaminés au-delà de la LMR européenne.
- **Dioxines et PCB de l'environnement :** 1.822 analyses de lait et produits laitiers, œufs et ovoproduits, carcasses à l'abattoir, viande, poissons d'aquaculture, produits de la pêche, denrées alimentaires diverses : 2 carcasses de bovins dépassaient les limites.
- **Mycotoxines (denrées alimentaires diverses)**
  - sur 1.050 échantillons prélevés en Belgique, 1 n'était pas conforme (aflatoxine B1 dans de la noix de muscade) ;
- **Sulfite dans les viandes hachées et sel dans le pain :** aucune amélioration en comparaison avec 2008
- **14 allergènes** (12 en 2008):
  - 84,2 % des contrôles de l'étiquetage dans la distribution et la transformation étaient conformes (89,4 % en 2008)
  - 95,1 % des analyses dans la distribution étaient conformes ( statu quo par rapport à 2008).
- **Matériaux de contact :**
  - Un dépassement de la limite de migration a été constaté dans 4% des échantillons
- **Salmonelles**
  - Problématique de Salmonella Ohio dans les carcasses de porcs mise en évidence dans un abattoir.
  - Il y avait 231 exploitations de porcs à risque de Salmonella à une reprise et 84 exploitations à risque 2 fois consécutivement.

## Analyses microbiologiques

### Abattoirs, transformation, commerce de détail et commerce de gros, horeca et collectivités

83. Dans les abattoirs, 79% des échantillons étaient conformes pour les indicateurs d'hygiène. Dans le commerce de détail et de gros, 5,5% des échantillons étaient contaminés par un norovirus et 1,1% par le virus de l'hépatite A.

84. **Contrôles intracommunautaires :** Animaux vivants et produits assimilés (sperme,...)

TRACES (Trade Control et Expert system)

- Envois sortants : 26.413 certificats rédigés
- Envois entrants : 50.386 certificats rédigés

85. **Contrôles à l'importation des pays tiers** (via les postes d'inspection frontaliers) **et à l'exportation :** sur 60.286 envois contrôlés à l'exportation, 242 furent refusés, soit 0,4%. 160.000 certificats d'exportation ont été établis, dont 24.071 dans le cadre de

l'exportation vers la Fédération de la Russie. L'AFSCA joue un rôle essentiel dans le cadre de l'exportation de produits belges.

#### **86. Suivi de non-conformités**

Globalement, les mesures suivantes ont été prises :

- 12.009 avertissements ;
- 614 mesures à l'égard d'un autre opérateur ;
- 3.104 procès-verbaux ;
- 1.060 saisies définitives ;
- 167 fermetures temporaires ;
- 14 retrait/refus d'un agrément ou d'une autorisation

87. En ce qui concerne les amendes administratives, un montant de 1.104.448 € a été perçu.

#### **Discussion**

88. Erik Mijten souligne que les membres du BB ne perçoivent pas de diminution de la fréquence des inspections de l'AFSCA chez les opérateurs disposant d'un système d'autocontrôle certifié.

89. Le Président veut éviter une mauvaise perception par le secteur. Il va demander une confirmation des services d'inspection que les inspections des opérateurs disposant d'un SAC certifié sont moins fréquentes et non l'inverse.

90. Marie-Laurence Semaille demande que les agriculteurs soient systématiquement avertis au préalable des contrôles par analogie avec les contrôles annoncés dans le secteur de la distribution, d'autant que les résultats de ces contrôles sont assez semblables à ceux des contrôles habituels non-annoncés.

91. Le Président répond que l'annonce systématique des contrôles est interdite par la General Food Law (Règl. CE 178/2002). L'AFSCA a été rappelée à l'ordre par la CE à ce sujet et a assuré que seuls 5 à 6% des contrôles du secteur de la distribution étaient annoncés. Dans le secteur de la production primaire, la seule exception est lorsque des animaux doivent être contrôlés pour permettre à l'éleveur de rassembler les animaux et les documents d'identification. Un aspect important des actions annoncées dans la distribution est la campagne d'information et de sensibilisation préalable (check-lists, réglementation...) réalisée par la cellule de vulgarisation en collaboration avec les communes concernées.

92. Pour terminer, le Président annonce que les résultats 2009 seront rendus publics lors d'une conférence de presse fin juin. Par rapport au secteur de l'horeca, il souligne le travail important déjà réalisé avec les fédérations et la cellule de vulgarisation, mais le peu d'amélioration sur le terrain. Il insiste sur l'importance d'une évolution favorable rapide.

### **Point 6. Suivi renouvellement des mandats CC**

93. Presque toutes les propositions ont été introduites. Les propositions de la Région wallonne et celles du CRIOC sont encore attendues. Le Président informe que le but est de transmettre l'arrêté à Madame la Ministre Laruelle pour signature en juin.

### **Point 7. Financement**

#### **7.1. BUDGET REALISATIONS 2009**

94. Paulette Looze présente les chiffres définitifs concernant les réalisations du budget de 2009 et le contrôle budgétaire de 2010.

#### **Généralités (globales)**

95. Globalement en 2009 on peut constater une diminution des rentrées par rapport à 2008. C'est une tendance qui se poursuit aussi en 2010 (contrôle budgétaire). D'autre part, les rentrées de 2009, soit 183.051kEUR, sont plus élevées que les rentrées estimées, 181.984kEUR, lors du contrôle budgétaire de 2009.
96. Quant aux dépenses, il y a une disparité entre le montant estimé de 174.425kEUR et les dépenses réalisées globalement de 159.677kEUR. Cette économie est due au fait qu'un certain nombre de dépenses n'ont pas été réalisées pour un montant de 14.749kEUR (comme e.a. les chèques-repas pour le personnel, la diminution des frais de fonctionnement ICT & communication, la diminution des frais d'analyses dans les laboratoires externes surtout pour l'ESB, etc.).
97. En plus, la réserve de crise déjà constituée et la diminution imposée de l'enveloppe du personnel sont à leur tour à la base d'une diminution des dépenses. Il faut également signaler la diminution des revenus des contributions en raison du nombre plus élevé d'opérateurs ayant une certification SAC et de l'influence de l'index négatif sur les tarifs.
98. Les recettes (détail) de la dotation ont diminué de 400kEUR parce que le SPF Santé publique a pris trop tard l'AR octroyant la dernière tranche de la dotation. Les revenus des contributions sont supérieures aux prévisions, d'un montant de 273kEUR. De plus, l'intervention de l'Europe dans le cadre du cofinancement de la lutte contre les maladies a rapporté +432kEUR de plus par rapport au montant estimé.
99. Les recettes d' "autres revenus" ont augmenté de 1.931kEUR par rapport au montant estimé. Cette augmentation est due aux recettes complémentaires e.a. des amendes administratives, la récupération des salaires des personnes détachées, des analyses de laboratoires pour des tiers et des intérêts de retard. Mais les produits d'intérêts de réserves de l'AFSCA ont diminué (taux d'intérêt de 0,18%) et à cause du fait que l'AR concernant l'adaptation des frais de gestion des fonds n'a pas été pris à temps non plus par le SPF Santé publique. Les Fonds ont décidé de réduire les contributions, c'est pourquoi la totalité des revenus a diminué et les frais de gestion de l'AFSCA qui assure la comptabilité doivent être adaptés.
100. Les dépenses sont caractérisées par une augmentation sérieuse du coût salarial, des charges pour pensions et des charges sociales liées à des recrutements de personnel, l'indexation et le paiement des arriérés pour les primes de compétence. Il y a une légère diminution du poste « autres coûts du personnel », parce qu'un certain nombre de formations n'ont pas eu lieu. Quant au poste laboratoires externes (+ ESB), on constate une diminution par rapport aux dépenses estimées, car les tarifs pour les analyses d'un certain nombre de laboratoires ont diminué.
101. Quant au poste « remboursement Trésorerie » (avance de Trésorerie de 12mio € obtenue en 2005 pour payer les tests ESB), un montant d'1 millions d'€ a été remboursé en 2009 et lors du conclave budgétaire il a été décidé d'utiliser l'excédent budgétaire 2010 pour effectuer le remboursement plus rapidement.
102. La réserve de crise de 10 mio d'euros est constituée (5 M € en 2008 et 5 M € en 2009).
103. En 2008, certaines factures ont été payées « de manière accélérée » (CDM, CERVA, DGZ, Arsia) afin de limiter l'excédent budgétaire, aboutissant à une réduction des dépenses en 2009.
104. Johan Hallaert soulève que c'est un bon résultat, mais la question est de savoir si l'AFSCA pourra encore réaliser les propositions concernant la politique. Le Président répond que pour le moment on attend. La Ministre actuelle a défendu les propositions concernant l'augmentation du bonus et la réduction des coûts de la certification. Mais le contexte budgétaire belge n'a pas permis d'aboutir. Il n'entre certainement pas dans l'intention de l'Agence de créer des excédents inutiles. L'AFSCA dispose d'une réserve de crise que l'on peut utiliser dans certains cas et c'est suffisant actuellement.

105. Marie-Laurence Semaille demande des précisions complémentaires à propos du doublement du nombre de non-conformités en 2009 par rapport à 2008. Les recontrôles payants sont d'application à partir de 2009. Ce chiffre porte sur le coût des recontrôles (= coût lié au nombre d'heures prestées). Les amendes administratives n'y sont pas reprises. Paulette Looze précise que les amendes administratives sont reprises dans les recettes sous la rubrique « autres ».
106. Renaat Debergh demande de savoir si les excédents resteront au sein de l'AFSCA. Le Président répond par l'affirmative. C'est la différence entre un parastatal et un SPF. Pour 2010, l'AFSCA prévoit un excédent de 4,2mio d'euros exceptionnellement. Ce montant doit être consacré au remboursement accéléré des avances de la Trésorerie du passé.
107. Paulette Looze s'associe à ces propos, mais souligne que l'AFSCA doit d'abord connaître son résultat réel définitif de 2010, avant de procéder au remboursement à la Trésorerie. En ce moment, la compétence du gouvernement se limite au traitement des affaires courantes. L'AFSCA doit suivre une discipline budgétaire stricte dans cette période. Il faut demander l'avis de l'Inspecteur des Finances pour toute dépense supérieure à 5500€ et l'avis du Conseil des Ministres est exigé à partir de 31.000€. On discutera du compte annuel avec le comité de suivi de l'AFSCA. Le timing habituel ne peut être respecté parce qu'un nouveau réviseur a été désigné et il a effectué un travail soigneux de vérification..

## **7.2. CONTRIBUTIONS : état de la campagne 2010**

108. Comme demandé par le secteur de l'horeca, Aline Deworme précise les résultats des déclarations pour la campagne horeca 2010, en effectuant une ventilation pour les opérateurs qui ne sont qu'enregistrés par rapport aux autorisés. Il ressort du mailing que sur un total de 62.979 formulaires envoyés, 40.175 opérateurs ont déjà introduit une réponse. Cela implique que 22.804 opérateurs n'ont pas encore réagi à notre demande de déclaration.
109. En ce qui concerne les facturations par tarif en fonction du nombre d'employés, on fait remarquer que des 20.126 opérateurs horeca ayant reçu une facture, seuls 2.641 sont enregistrés, 90 opérateurs obtiendront un bonus, 17.472 opérateurs ont obtenu un malus et 223 ont une contribution forfaitaire (= cafés ou nouveaux entrants).
110. Quant à la campagne contributions 2010 (factures au 21/05/2010), elle fait remarquer que l'AFSCA a émis des factures pour un montant de 8.422.415 € net, sur un budget prévu de 20.577.584 €, soit 58.173 factures envoyées (unités d'établissement).
111. Du relevé de l'application du malus (+ 20%) et du bonus (-50%), il ressort que sur un montant facturé de 8.422.515 euros, on a facturé un malus (+20%) de 2.957.182 euros et un bonus (-50%) de -333.905 euros. Ce ne sont pas des chiffres significatifs étant donné que seuls ± 41% des unités d'établissement (UE) ont reçu leur facture.
112. Pour l'ensemble des secteurs, il ressort du relevé que 58.173 UE ont été facturées. Parmi celles-ci, 54.859 UE sont soumises à un système bonus/malus et 3.314 UE ne sont qu'enregistrées ou sont des nouvelles UE. Le malus de + 20% est appliqué à 49.090 UE et 5769 UE bénéficient du bonus de - 50%.
113. Il apparaît de la comparaison des résultats bonus de la campagne 2010 avec les prévisions que le secteur primaire avec un bonus de 250.946 euros et la transformation avec 61.074 euros réalisent les scores les plus élevés.
114. Le Président signale aux représentants des fédérations horeca que le secteur de l'horeca perdra 1.033.559€ en payant le malus (+ 20%) parce qu'il y a très peu d'opérateurs horeca ayant une certification SAC. Il les invite à attirer l'attention de leurs membres là-dessus.

115. Marie-Laurence Semaille communique que la FWA a reçu beaucoup d'appels concernant le mailing déclarations PRI 2010. P.ex. un certain nombre de nos opérateurs pensent injustement que le malus est une pénalité.
116. Aline Deworme répond qu'à l'AFSCA il n'y avait un overflow au callcenter que pendant quelques jours. Un opérateur attend au max. 60 secondes pour un 2ième transfert, si nécessaire, ce qui indique que le call center fonctionne bien.
117. Le Président demande aux membres pour que leurs organisations/fédérations insistent auprès de opérateurs pour faire certifier leur SAC le plus rapidement possible. C'est la seule voie afin d'éviter le malus de 100 % l'année prochaine.
118. Jan De Haes demande si globalement le secteur de l'horeca a réagi au dernier mailing contributions 2010 d'une meilleure ou d'une mauvaise façon. Si l'on fait la comparaison entre 2009 et 2010, dans quelle mesure les opérateurs horeca détenteurs d'une autorisation jusqu'à présent sont-ils passés à un simple enregistrement.
119. Aline Deworme transmettra une réponse à la 1<sup>ière</sup> question. Quant à la 2ième question, Herman Diricks répond que les chiffres du 1<sup>er</sup> trimestre de 2010 ont été examinés avec les collègues du SPF Santé publique. On n'a constaté aucun glissement significatif.
120. Jan De Haes est du même avis et dit que ce n'est probablement qu'un nombre limité d'opérateurs qui sont passés d'une autorisation à un enregistrement.
121. Marie-Laurence Semaille demande de prêter à nouveau attention aux cultivateurs sans animaux qui louent des prairies. Ceux-ci sont restés GIQF et sont certifiés pour la totalité de leurs activités.
122. Il faut adapter les informations dans Bood. On a déjà apporté une adaptation pour les éleveurs marginaux (quelques volailles ou moutons). Le Président demande de savoir combien d'agriculteurs se trouvent dans cette situation. Marie-Laurence Semaille donnera des détails à propos de la question et les enverra au Président et à Herman Diricks qui les examineront en interne.
123. Joeri Deswarte demande de comparer les données de la base de données AFSCA et celles de la base de données Fedis. Certaines données ne sont parfois pas pertinentes. Cela rend la communication avec la base plus difficile.
124. Le Président fera faire une vérification après communication des données de la banque de données de Fedis à l'AFSCA. Joeri Deswarte s'engage à les fournir pour que la comparaison puisse se faire. Le Président rappelle aussi que les gros clients (plus de 20 VEN) ont un contact privilégié avec un employé du financement pour éviter les problèmes de facturation.

### **7.3. PLANNING DE LA CAMPAGNE 2010**

125. Les déclarations ont été envoyées au secteur de l'horeca en février (prioritaire pour distinguer autorisés et enregistrés).
126. En mars – avril :
- les déclarations ont été envoyées à des opérateurs d'autres secteurs (sauf production primaire) ;
  - des rappels ont été envoyés aux opérateurs silencieux (rappel déclaration) du secteur de l'horeca ;
  - les factures ont été envoyées;
  - des rappels pour les montants impayés antérieurement (rappels factures) ont été envoyés.
127. En mai – juin, campagne pour le secteur primaire (mai) et envoi de factures (tous les secteurs), ainsi que de rappels.

128. de juillet à décembre :

- poursuite envoi de déclarations à d'autres secteurs;
- implémentation des régularisations ;
- rappels aux opérateurs silencieux (rappel déclaration) ;
- factures ;
- rappels factures impayées (rappels factures).

<b>Point 8. Divers</b>
------------------------

129. Néant.

\*\*\*\*\*

La prochaine réunion aura lieu [le mercredi 23 juin 2010 à 9h30.](#)

\*\*\*\*\*